



Le

Phare



Sainte-Anne-de-Sorel

Bulletin municipal

VOL. 27 • N° 01 • PRINTEMPS 2017

Sainte-Anne-de-Sorel

140^e année de fondation

14 mai 1877-14 mai 2017



Mot du maire	2-3
Info-Travaux	3
Investissements locaux	4
À mettre à votre agenda	4
Le conseil vous informe	4-8
Service de transport	7
Informations municipales	8
Loisirs, fêtes et activités	9
Les collectes	10
Vos animaux	10
Aidants naturels	10
Environnement	11-12
Un brin d'histoire	13
Penser et agir aînés MADA	13-15
Calendrier des collectes 2017	16



Photo : Stéphane Martin



**M. MICHEL
PÉLOQUIN**
Maire

Il me fait plaisir de vous informer de l'évolution de nos dossiers municipaux et des travaux d'infrastructures à venir.

Mise à jour sur la question des zones inondables

Un des principaux dossiers de la municipalité est certainement la question des zones inondables. Pour faire un bref rappel des faits, quelques jours après l'élection de novembre 2013, je suis informé qu'une nouvelle carte des zones inondables pour Sainte-Anne-de-Sorel vient d'être publiée. On me fait savoir que nos règlements municipaux doivent être modifiés afin d'y intégrer cette nouvelle carte. Un examen des changements occasionnés par cette nouvelle carte indique une augmentation importante de la superficie de la zone d'inondation actuelle 0-20 ans. Plus important encore, cette nouvelle carte introduit la reconnaissance d'une zone d'inondation 0-2 ans, cette zone étant considérée comme étant le littoral du fleuve Saint-Laurent. Ce changement ferait en sorte d'augmenter considérablement les contraintes pour les propriétés situées à l'intérieur de cette zone. La zone 0-2 ans couvre une partie importante des îles d'Embarras, aux Fantômes, de Grâce, Lapierre et aux Corbeaux. Aussi, une grande superficie des terres de culture font partie de la zone 0-2 ans. En fait, au total 48% du territoire de la municipalité serait située en zone 0-2 ans.



Ces îles sont occupées par environ 200 habitations permanentes ou secondaires. Selon, les règles de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Québec, il n'y aurait aucun droit acquis pour ces propriétés. En conséquence, en cas de destruction de plus de 50 % du bâtiment par le feu ou toutes autres raisons, le propriétaire ne pourrait pas reconstruire.

En début 2014, la municipalité a tenu, à l'église de Sainte-Anne-de-Sorel, une assemblée d'informations sur les conséquences de la mise en application de cette nouvelle carte. Depuis, nous avons eu plusieurs échanges avec les représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement (MDDELCC) et de la Lutte contre les changements climatiques afin de trouver une solution acceptable pour nos citoyens. Pour démontrer la validité de notre point de vue, la municipalité a donné, à l'Université de Montréal en 2016, le mandat de rédiger un mémoire faisant état de nos caractéristiques géographiques, historiques et culturelles qui font que notre municipalité devrait être reconnue comme étant une zone d'intervention spéciale. Le mémoire fait aussi la démonstration que notre territoire ne peut être comparé au reste de la province en ce qui est des méthodes utilisées pour établir la ligne des hautes-eaux (le littoral). Le mémoire a été déposé au cabinet du ministre du MDDELCC en septembre 2016.

Récemment, j'ai eu des rencontres avec des maires de la rive sud et de la rive nord du lac Saint-Pierre afin d'échanger sur des actions communes. Il a été convenu d'étudier la possibilité de faire effectuer une étude hydrologique pour vérifier le bien-fondé des cotes actuelles d'inondations qui ont été établies il y a 27 ans. Pour ce faire, nous aurions recours au même spécialiste qui a fait les études pour la ville de Laval, étude qui a permis le retrait d'environ 800 propriétés de la zone inondable de récurrence 20 ans. Voilà, où nous en sommes 3 ans 1/2 plus tard.

Taxibus

La période pour le projet pilote de Taxibus se terminera le 6 mai prochain. Après analyse des résultats positifs, le conseil municipal a



décidé de maintenir ce service qui est de plus en plus nécessaire, compte-tenu entre autre, de la démographie vieillissante de notre municipalité.

Appui au projet de la Société canadienne pour la conservation de la nature

Le conseil municipal a donné son appui à la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCN) concernant une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec pour un projet sur leurs propriétés. Le projet consiste à sensibiliser les utilisateurs de VTT circulant sur les propriétés de la SCN à l'importance de protéger des habitats fauniques d'espèces en difficulté. Des séances d'informations auront lieu, des panneaux d'interprétation seront installés et les sentiers seront balisés. La SCN a d'importantes propriétés dans l'archipel du lac Saint-Pierre, particulièrement sur l'île de Grâce et l'île du Moine.



Contrat de protection contre les incendies

Dans Le Phare hiver 2016-2017, je vous mentionnais que la municipalité avait informé la ville de Sorel-Tracy de notre volonté de renégocier l'entente concernant le service de protection contre les incendies. Rappelons que depuis 2008, le coût du service a connu une augmentation annuelle 8.2%. À ce jour, nous avons eu une rencontre suivi de quelques échanges. Nous espérons pouvoir annoncer un règlement d'ici quelques semaines.



L'ÉQUIPE

Le Phare

Bulletin municipal d'information

Publié : 3 fois par année
Distribution : Postes Canada
Tirage : 1 450 exemplaires

Collaboration :

M. Maxime Dauplaise
Mme Chantal Laférière
Mme Diane Leduc
M. Roger Soulières
Mme Michèle Bérubé

Gestion de l'information, infographie et impression :

Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955



Remplacement du pontceau de la décharge des Vingt*

Au cours de 2016, il a été porté à l'attention de la municipalité que le pontceau de la décharge des Vingt situé tout près de la rue Alfred-Caisse devait être remplacé. Les travaux de remplacement auront lieu dans les prochaines semaines. Le contrat des travaux a été octroyé au plus bas soumissionnaire pour la somme de 103 375,03 \$.

Travaux d'infrastructures sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières*

Comme déjà annoncé dans le dernier numéro du bulletin Le Phare, des travaux d'infrastructures auront lieu au cours des prochaines semaines sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières. Ces travaux sont nécessaires pour procéder au renouvellement des conduites d'aqueduc, d'eaux usées et pluviales.

Parc Henri-Letendre*

La municipalité a obtenu une subvention du Fonds de développement des territoires, volet ruralité, afin de poursuivre le projet d'aménagement du parc Henri-Letendre (quai fédéral de Sainte-Anne-de-Sorel). Le projet consiste à remplacer le l'éclairage actuel par un nouveau système d'éclairage au DEL, à mettre en place des bordures de béton pour remplacer certaines clôtures, et procéder à l'ajout d'arbustes et d'arrangement floraux. Il est à noter que le système d'éclairage a été élaboré avec soin afin de ne pas importuner les riverains du parc ou de créer de la pollution lumineuse.

Suivi des aménagements au site de la Mairie*

La municipalité a obtenu des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Programme

d'Infrastructures Québec afin de poursuivre le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel. La municipalité a procédé à l'acquisition de différents équipements destinés à l'activité physique tel que vélo stationnaire, elliptique et d'un circuit d'exercice de type « Trekfit ».

**Pour plus d'informations concernant ces quatre sujets, je vous invite à consulter les rubriques Info-Travaux et Investissement dans nos parcs.*

Voilà pour ce qui est de la mise à jour de nos principaux dossiers en cours.

J'aimerais vous souhaiter à tous et toutes une excellente saison estivale.

Michel Péloquin

Vous pouvez me rejoindre en tout temps : au (450) 494-1612



INFO-TRAVAUX



RÉFECTION DES TERRAINS EN BORDURE DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE (ENTRE LA RUE SALVAIL ET LE 3139)

Suite à l'asphaltage du chemin du Chenal-du-Moine effectué à l'automne 2016, prenez note que les travaux de nivellement et d'ensemencement des terrains seront complétés ce printemps dès que la température le permettra. Nous comptons sur votre collaboration pour procéder à l'arrosage de la nouvelle pelouse si nécessaire. Aucun permis d'arrosage ne sera exigé pour cette période.

REMPACEMENT D'UN PONCEAU À HAUTEUR DU 810 CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

Des travaux majeurs de remplacement d'un pontceau qui traverse la route occasionneront un ralentissement de la circulation sur le chemin du Chenal-du-Moine près de la rue Alfred-Caisse.

Le début des travaux, prévu pour la mi-mai, devrait s'échelonner sur une période de trois semaines. Nous vous recommandons de prévoir un temps additionnel pour vous rendre au travail et si possible, de retarder vos déplacements non urgents en dehors des heures de pointe. Merci de votre collaboration.

RÉFECTION DES RUES MILETTE-RINGUETTE-BUSSIÈRES-MARIANNE

La municipalité entreprendra des travaux de réfection complète des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial, et d'asphaltage du quadrilatère Milette-Ringuette-Bussières-Marianne au cours de l'été. La construction s'effectuera par portion de rue. Nous vous tiendrons au courant des étapes pour votre secteur et des consignes à suivre pour le stationnement de vos véhicules. Nous sommes conscients des inconvénients qu'occasionne un tel chantier (bruit, poussière, etc...) et c'est pourquoi nous comptons sur votre

patience et tolérance au quotidien.

Nous suggérons à ceux qui prévoyaient effectuer des améliorations en marge avant de leur terrain ou à leur entrée charretière, d'attendre la fin des travaux car une bande de béton sera installée en bordure de la rue.

POUR TOUTES QUESTIONS OU INFORMATIONS ADDITIONNELLES CONCERNANT CES TRAVAUX: S.V.P. APPELER LE BUREAU MUNICIPAL AU 450-742-1616. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS SONT EN CONSTANTE COMMUNICATION AVEC LE SURVEILLANT DE CHANTIER ET L'ENTREPRENEUR.

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION !



INVESTISSEMENTS DANS NOS PARCS

Deux importants projets seront réalisés au cours de l'été sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel et ce, grâce à de l'aide financière provenant du gouvernement provincial. Le conseil municipal a saisi les opportunités offertes dans les différents programmes de subvention destinés à ces fins. Les travaux seront exécutés sous la gouvernance interne de l'administration et des employés municipaux.

1- PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Un parc intergénérationnel sera aménagé sur le terrain voisin de la mairie, communément appelé « terrain de la Grange ». Le projet consiste en l'installation d'un réseau d'éclairage (lampadaires et bollars lumineux), l'aménagement de sentiers, le terrassement et la plantation d'arbres et arbustes. Du mobilier urbain sera intégré : des bancs, des balançoires pour enfants et adultes, support à vélos, tables de pique-nique et poubelles. Cet investissement sera réalisé grâce à une subvention de 70% des dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

Une autre subvention provenant du programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III du

ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec rendra possible l'achat et l'installation d'équipements d'exercice conçus pour l'extérieur tels que : un vélo stationnaire, un elliptique, ainsi qu'un circuit *Trekfit*. Ce circuit comprend des barres fixes et des panneaux démontrant les différents exercices pouvant être exécutés. Une application mobile permet également d'accéder aux différents programmes d'entraînement. Ces appareils seront à l'usage des adultes de tous âges et notamment, du groupe d'aînés qui fréquentent déjà l'endroit pour la gymnastique active. Ces équipements extérieurs, subventionnés à 50%, permettront une activité physique complémentaire aux adeptes de la marche ou du cyclisme. Le tout, dans un cadre enchanteur à l'entrée du chenal du Moine.

Subvention maximale du PIQM-MADA:	100 000\$	70%
Part obligatoire de la municipalité:	43 000\$	30%
Subvention du M.E.E.-Phase III:	29 358\$	50%
Part obligatoire de la municipalité:	29 358\$	50%

2- PARC HENRI-LETENDRE

Un réaménagement du stationnement au parc Henri-Letendre communément appelé « quai de Sainte-Anne » sera également

effectué au cours de l'été. L'aide financière provenant du Fonds de développement des territoires Volet « ruralité » donne l'opportunité aux municipalités rurales d'améliorer ou de développer des projets dans leur communauté de façon à permettre entre autres, la revitalisation et l'embellissement du milieu. Le conseil a donc choisi de procéder à l'amélioration de l'éclairage par l'ajout de lampadaires et l'enfouissement des câbles électriques. Une bordure de béton sera installée au pourtour afin de bien déterminer les aires de stationnement et finalement, des aménagements horticoles seront ajoutés pour enjoliver l'emplacement.

Montant maximal versé par la MRC via le FDT:	50 701\$	76,6%
Part obligatoire de la municipalité:	15 505\$	23,4%



À METTRE À VOTRE AGENDA

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures régulières d'ouverture du bureau sont : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour la période estivale soit du 23 mai au 6 octobre 2017, le bureau sera ouvert :

Lundi au jeudi :	8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi :	8 h 15 à 11 h 45

NOTE : le bureau municipal est ouvert tout l'été sans interruption.

Le bureau municipal sera fermé lors des prochains congés fériés suivant :

- Lundi 22 mai 2017 Journée nationale des Patriotes
- Vendredi 23 juin 2017 Fête de la Saint-Jean
- Vendredi 30 juin 2017 Fête du Canada
- Lundi 4 septembre 2017 Fête du Travail

ÉCHEANCE DES TAXES :

- 26 juin 2017
- 26 septembre 2017

PERMIS VENTE DE GARAGE

Les ventes de garage sont autorisées 3 fois par année.

Elles sont « gratuites » la fin de semaine de la fête des Patriotes (23 mai 2016) ainsi que la fin de semaine de la fête du Travail (5 septembre 2016) un certificat d'autorisation est tout de même nécessaire.

Une fois par année la vente peut se tenir à la date de votre choix et un certificat d'autorisation est délivré au coût de 15 \$.

Une vente de garage est valide pour trois jours consécutifs.

CALENDRIER 2017 DES SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires de l'année 2017 auront lieu les lundis suivants, à 19 h 30,

à la salle du Conseil municipal au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel :

- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet
- Lundi 28 août
- Lundi 11 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 13 novembre
- Lundi 4 décembre



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - 2017

REVENUS 2017

Taxe foncière générale (0,90 \$)	2 354 294 \$
Taxe foncière générale - immeubles (1.31\$) - non résidentiels	60 182
Répartitions locales	43 459
Eau (62 \$ / rés. / 0,54 \$ mc)	204 792
Egout (168 \$ / rés.)	204 960
Matières résiduelles (116 \$)	149 524
Compensation de taxes immeubles gouv. Québec	226
Compensation taxes imm. Affaires sociales	14 000
Compensation de taxes immeubles gouv. Canada	2 858
Autres services rendus	73 800
Permis (Urbanisme)	7 000
Droits de mutations immobilières	50 000
Amendes et pénalités	7 500
Intérêts	11 100
Transferts	281 534
TOTAL :	3 465 229 \$

CHARGES

Conseil municipal	94 582 \$
Application de la loi	23 500
Gestion financière et administrative	444 809
Élections-Référendums	16 500
Évaluation	59 836
Administration générale (autres)	750
Sécurité publique	211 921
Centre animalier	6 500
Protection contre l'incendie	403 794
Sécurité civile	5 000
Voirie municipale	241 625
Enlèvement de la neige	124 845
Éclairage de rues	27 400
Circulation et stationnement	23 400
Transport adapté et collectif	47 111
Approvisionnement / traitement de l'eau	89 990
Réseaux de distribution de l'eau	114 400
Traitement des eaux usées	80 467
Réseaux d'égouts	123 700

Enlèvement et élimination des matières résiduelles	153 024
Entretien des cours d'eau	7 714
Logement social O.M.H.	4 500
Aménagement, urbanisme et zonage	91 353
Promotion et développement économique (CLD)	32 857
Loisirs : centres communautaires	23 340
Patinoires / glissade/ terrain de balle / soccer	4 600
Port de plaisance, quais	50 750

Parcs, camp de jour et jeux d'eau (Supralocal inclus)	130 216
Activités culturelles	16 000
Frais de financement	217 514
Sous-total :	2 872 298 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	516 869
Immobilisations	149 725
Affectation surplus accumulé	(73 663)
TOTAL :	3 465 229 \$

LES TAXES MUNICIPALES

Nos principales sources de revenus proviennent :

- 87,07% taxes de fonctionnement (taxe foncière, taxes de services, etc...)
- 0,50% compensations tenant lieu de taxes (école, phares, terrains gouv.)
- 8,12% transferts (subventions du gouvernement)

- 4,31% autres revenus (mutations immobilières, amendes, permis, intérêts, etc...)

Il faut également tenir compte des avantages et des inconvénients de chaque municipalité:

- La distance du centre urbain et des services (services de santé, centres commerciaux, services gouvernementaux, lieu de travail, etc...)

Année	Taux	Base de calcul Rôle d'évaluation total imposable	Résultat Revenus de taxes
2015	0,99 \$/100 1,44 \$/100	237 433 600 \$	2 292 166 \$
2016	0,90 \$/100 1,31 \$/100	263 854 500 \$	2 368 014 \$
2017	0,90 \$/100 1,31 \$/100 (commerces)	266 182 300 \$	2 414 476 \$

EXEMPLE COMPARATIF POUR UNE PROPRIÉTÉ MOYENNE

COMPTE DE TAXES	Budget 2016 Rôle 2016-2017-2018 Valeur 187 490 \$	Budget 2017 Rôle 2016-2017-2018 Valeur 187 971 \$
Taxes à l'évaluation	1 687,41	1 691,74
Égout	179,00	168,00
Eau - Tarif de base	62,00	62,00
Eau - au compteur - pour 200 m ³	108,00	108,00
Matières résiduelles	150,00	116,00
TOTAL:	2 186,41	2 145,74

RÉSUMÉ COMPARATIF 2016-2017

	2016 - \$	2017 - \$	Écart - \$	%
ÉVALUATION FONCIÈRE MOYENNE	187 490	187 971	481	.02
COMPTE DE TAXE AVEC SERVICES	2 186,41	2 145,74	(40,67)	(1.8)



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions depuis janvier 2017 :

La municipalité, suite à la réception d'une lettre d'intention pour une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, accepte de modifier partiellement la présentation initiale de son projet de « parc intergénérationnel ». Le conseil dépose officiellement une demande pour l'installation d'équipements pour jeunes, adultes et aînés, admissibles pour la subvention.

Afin de bénéficier des avantages offerts par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la municipalité procède au renouvellement de son affiliation au coût de 100\$ pour l'année 2017.

La municipalité appuie un projet d'encadrement des véhicules hors route (VHR) sur certaines îles de son territoire. Ce projet, déposé par la Société de conservation de la Nature Canada auprès de la Fondation de la Faune du Québec, consiste à maintenir l'intégrité écologique des îles et des habitats fauniques qu'elles abritent par une sensibilisation des utilisateurs de VHR sur les impacts pour la faune de leur passage.

Une demande de remboursement de frais de creusage d'un fossé de ligne du terrain de camping du Chenal-du-Moine est refusée considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a signé, en 1996 par acte notarié, un droit de superficie de 40 ans, en faveur de la Société d'Aménagement de la baie Lavallière Inc., qui engage cette dernière à supporter les charges de son droit de propriété de l'immeuble.

Le conseil reconfirme pour un an la nomination de messieurs Yvon Descheneaux, Normand Desrosiers, Simon Latraverse et Yves Mandeville à titre de membres citoyens siégeant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Sainte-Anne-de-Sorel. En remplacement de monsieur Raphaël Lemay qui a choisi de se retirer, le conseil municipal complète avec la nomination de madame Anne Beauchemin, urbaniste. Des remerciements seront adressés à monsieur Raphaël Lemay pour son implication bénévole.

En ce début d'année 2017, il est décidé de renouveler notre entente de services juridiques avec la firme Municonseil avocats, au montant forfaitaire annuel de 825\$ plus taxes. Cette entente permet d'obtenir, au besoin, diverses opinions verbales en droit municipal.

Le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, assistera au prochain congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec en juin prochain. Le coût de l'inscription est autorisé, de même que les frais inhérents à ce déplacement.

Dans le dossier du remplacement du ponceau de la décharge des Vingt et suite au résultat de l'appel d'offres, le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entrepreneur Marobi Inc. de Saint-Hyacinthe au montant de 103 375,03\$ taxes incluses. Ce ponceau de taille importante est situé sous le chemin du Chenal-du-Moine à hauteur de l'adresse civique numéro 810. Afin que tout soit conforme aux plans et devis, la surveillance de ce chantier est confié à la firme de Luc Brouillette, ingénieur-conseil, au montant de 13 250\$ plus taxes. Les travaux devraient débuter à la mi-mai et s'échelonnent sur une durée de 3 semaines.

La municipalité prend connaissance des statistiques d'utilisation du service de Taxibus sur notre territoire au cours des mois de septembre à décembre 2016 et autorise le paiement de 16 227,84\$.

Un montant de commandite de 100\$ est accordé à l'école secondaire Bernard-Gariépy ainsi qu'à l'école secondaire Fernand-Lefebvre pour leur gala du Mérite étudiant 2016-2017.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Milette-Ringuette-Bussièrès-Marianne, le conseil adopte un règlement d'emprunt no 517-2017 d'un montant n'excédant pas 1 273 523 \$. Ledit règlement reçoit par la suite l'approbation des personnes habiles à voter ainsi que l'approbation finale du ministre des Affaires municipales. Le règlement mentionne que de cet emprunt seront soustraits les montants suivants: des résiduels d'emprunts non utilisés (338 232\$) et la portion de la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) réservée pour des travaux de priorité 1 en réfection d'aqueduc municipal (783 537\$). Au final, le capital emprunté à long terme pour la réfection de ce quadrilatère devrait totaliser environ 151 754\$.

Considérant qu'il est très important de fournir des données géotechniques précises (nappe phréatique) pour la préparation des plans et devis qui serviront aux entrepreneurs dans le calcul du coût de leur soumission; le conseil mandate la

firme Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant de 6 695\$ plus taxes. Ainsi, tous les soumissionnaires seront informés au préalable des conditions du sol du secteur des rues Milette et autres, et ne pourront prétendre par la suite à des excédents de coût et/ou à l'arrêt temporaire des travaux.

Deux offres d'achat d'un terrain appartenant à la municipalité sur la rue Marie-Didace sont présentées : le conseil accepte l'offre de monsieur Kevin Blais pour le lot 5 902 408 du cadastre du Québec au prix de 44 000 \$ taxes incluses, ainsi que l'offre de monsieur Christian Tremblay pour le lot 5 902 407, également au prix de 44 000\$ taxes incluses.

Le conseil adopte une résolution décrétant le mois d'avril, le « Mois de la jonquille », en terme d'espoir pour les personnes touchées par le cancer, et encourage la population à donner généreusement pour la cause de la Société canadienne du cancer.

Une autorisation est accordée à l'Association pulmonaire du Québec pour la tenue de la 3^e édition de la « Course de l'espoir »; course à pied qui se déroulera dimanche le 23 avril 2017 dans certaines rues de la municipalité.

Sur recommandation du directeur général, le conseil procède à l'embauche de madame Cindy Héroux comme coordonnatrice des terrains de jeux 2017 et ce, à titre de salarié saisonnier au salaire horaire de 13,96 \$. Il est également résolu de remercier madame Jade Péloquin pour son excellent travail auprès des jeunes au cours des années précédentes. Le coût des inscriptions aux terrains de jeux est maintenu au même montant que l'an passé, avec l'ajout cependant de l'option de service de garde à 5\$ l'heure.

Devant l'exigence du gouvernement de regrouper les différents offices municipaux d'habitation d'une même région pour en diminuer les coûts administratifs; considérant que le désir des offices municipaux d'habitation est de former un regroupement régional qui leurs ressemblera plutôt qu'une association forcée; la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel mandate officiellement le conseiller municipal, monsieur Roger Soulières ainsi que le président de l'O.M.H. de Sainte-Anne-de-Sorel, monsieur Denis Rajotte, à siéger sur le comité de transition et de concertation mis en place pour établir les bases de cette nouvelle structure régionale. Le nouvel office régional d'habitation de Pierre-De Saurel, ainsi créé, devra comme objectifs respecter: les habitudes des résidents en limitant les changements, le personnel de soutien en place ainsi que le budget de chaque municipalité rurale.



Il est décidé de procéder au remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage SP5 selon la proposition de Gimitech Électrique Inc. au montant de 8 461 \$ plus taxes.

Considérant l'obligation pour la municipalité d'adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie; le conseil adopte le rapport d'activités de l'an 8, soit de l'année 2016. Ledit rapport est transmis à la MRC qui verra à le faire suivre au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Une demande de don de l'organisme « *Curling pour les enfants* » qui vient en aide aux hôpitaux pour enfants de la région de Montréal n'est pas retenue considérant que la demande ne rencontre pas les critères de notre politique de dons et commandites.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre la plus avantageuse présentée pour le financement de son règlement d'emprunt no 496-2015 suite aux travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine. L'emprunt par billets de 1 442 100 \$ échéant en série de 5 ans sera réalisé auprès de la Banque Royale du Canada, au pair, au taux annuel de 2,32%.

La municipalité appuie la ville de Sorel-Tracy auprès de l'Assemblée nationale afin qu'un projet de loi d'intérêt privé soit adopté concernant la création et la constitution d'un organisme appelé « Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy ». Ce complexe portuaire valoriserait le site de l'ancienne centrale thermique d'Hydro-Québec situé entre l'autoroute 30 et le fleuve Saint-Laurent.

Une entente est conclue avec la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'utilisation de l'église, à titre gratuit, à des fins d'activités physiques pour les aînés.

Le conseil renouvelle les deux baux de location de ses terrains situés en zone agricole avec messieurs Yvan Sylvestre

et Robert Péloquin. En attendant de compléter le processus de remembrement desdits terrains, les producteurs agricoles effectueront, à leurs frais, les travaux de drainage nécessaires pour maintenir le potentiel de culture de ces terres.

Seul le directeur général assistera à la Journée des Approvisionneurs Municipaux qui se tiendra à Montréal dans le cadre du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

Le contrat de location d'un espace de terrain pour l'opération d'un restaurant mobile est renouvelé avec la compagnie Resto L.P. pour la période du 14 mai au 9 septembre 2017, aux mêmes conditions et coût que l'an dernier, soit 150\$ mensuel plus taxes.

Dans le cadre du programme de subvention « Fonds de développement des territoires » la municipalité dépose auprès de la MRC Pierre-De Saurel, un projet d'aménagement du stationnement au parc Henri-Letendre (quai fédéral) et s'engage à défrayer une somme de 15 505\$ représentant 23,4% du coût estimé des travaux.

Suite au dépôt de trois soumissions conformes, le contrat pour le lignage et le marquage des rues de la municipalité est attribué à la firme Marquage et Traçage du Québec au coût de 9 109,18\$ plus taxes.

Considérant que le conseil est satisfait des services fournis par l'entreprise Excavation M.D.Y. pour le déneigement de ses rues au cours des trois dernières années, et considérant que l'appel d'offres déposé en 2014 comprenait une option de prolongement du contrat pour une ou deux années supplémentaires; le conseil accepte de prolonger le contrat initial pour une durée de deux années supplémentaires au montant de: 76 155,68\$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018 et 77 722,67\$ plus taxes pour l'hiver 2018-2019 (incluant le prolongement de la rue Marie-Didace).

Suite à une demande de soumissions, le conseil procède à l'achat d'une pompe de

relevage d'égout sanitaire Flygt NP-3171 pour la station de pompage SP1 (coin de la Rive et Ménard) au coût de 27 090,90\$ plus taxes avec la firme Xylem Inc..

Selon son plan de nettoyage et d'inspection du réseau d'égout municipal échelonné sur cinq ans, la municipalité retient pour 2017 les services du plus bas soumissionnaire conforme, la firme Enviro 5 Inc., pour effectuer le nettoyage et l'inspection par caméra de ses conduites d'égout sanitaire au montant 20 370\$ plus taxes.

Après analyse des coûts et des statistiques d'utilisation du service de transport collectif Taxibus et devant la satisfaction des utilisateurs, il est résolu de renouveler le service avec le CIT Sorel-Varennés aux mêmes tarifs et conditions établis précédemment.

Désirant maintenir les liens et les échanges entre les aînés, le conseil est d'accord pour organiser un brunch printanier et d'établir le coût à 10\$ par personne.

Après étude et analyse de plusieurs demandes de don ou de commandite et dans le but d'encourager les jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel qui participent à ces différentes activités; il est décidé de verser une commandite de 300\$ à l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel pour leur tournoi annuel de « la Relève », une commandite de 100\$ au Club de patinage artistique Sorel-Tracy pour le 40^e spectacle annuel, et une commandite de 100\$ au Club de gymnastique Altigym pour son gala de fin d'année.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte de faire partie du circuit de type géorallye « La Virée champêtre » géré par l'Office de tourisme régional et financé par l'entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et de la Communication.

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30

Tarifs de 3,50 \$ à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 30 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

Pour plus d'informations : 450.746.7827 • 1 855.751.7827
www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc

AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel



BONNE NOUVELLE UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE REMPACEMENT DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

Le gouvernement provincial, lors de l'adoption de son budget 2017-2018, a instauré un crédit d'impôt remboursable temporaire pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, dont voici un extrait :

« De façon sommaire, l'aide financière accordée par ce crédit d'impôt, qui pourra atteindre 5 500\$ par habitation admissible, correspondra à 20% de la partie, excédant 2 500\$, des dépenses admissibles qu'un particulier aura payées pour faire exécuter des travaux reconnus

de mise aux normes des installations des eaux usées de sa résidence principale ou de son chalet. »

(www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/budget1718/renseignements additionnels)



Profitez du budget provincial disponible pour rendre votre propriété conforme, et mettez-vous à l'abri de problèmes qui pourraient en diminuer la valeur et/ou créer des difficultés lors du renouvellement de votre hypothèque ou de votre assurance.

Pour obtenir de l'information concernant la réglementation en vigueur à cet effet et les étapes nécessaires pour qu'un permis municipal soit accordé:

Michèle Bérubé,
inspectrice municipale
450-742-1616
mberube@sainteannedesorel.ca



OPÉRATION – QUALITÉ – PRÉVENTION

INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

*Semaine du
15 au 19 mai 2017,
de 8 h à 16 h 30*

Comme à chaque année, la municipalité se doit d'effectuer l'inspection de ses bornes d'incendie de l'ensemble de la municipalité.

Pourquoi?

Cette opération permet de s'assurer de la qualité de notre réseau de protection incendie.

Lors de ces inspections, le débit d'eau peut être augmenté momentanément dans



le réseau et l'eau souillée est expulsée par les bornes d'incendie.

Ces travaux peuvent causer une baisse temporaire de la pression ou même une fermeture temporaire d'alimentation d'eau potable ainsi qu'une légère coloration de cette dernière. Lors cette période, il est recommandé de vérifier si l'eau est colorée avant de l'utiliser.

Que faire en cas d'eau rouillée?

La municipalité vous conseille d'ouvrir le robinet d'eau froide et de laisser couler jusqu'à ce que l'eau redevienne incolore.

N'oubliez pas également de vérifier l'eau de toute unité fonctionnant à l'eau avant de l'utiliser.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, il se peut que votre eau soit rouillée à divers intervalles.



Vous pouvez effectuer le lavage des tissus et de la vaisselle en dehors des heures de nettoyage **soit de 18 h à 7 h 30.**

Également, nous vous recommandons de ne pas utiliser d'eau de javel qui a pour effet de fixer la rouille dans les tissus.

Nous nous excusons des incon vénients causés par cette opération et vous remercions de votre précieuse collaboration.

Le directeur général, *Maxime Dauplaise*
Pour tout renseignement :
(450) 742-1616



LUMINAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant au bureau municipal au **450 742-1616** et en faisant mention du numéro inscrit sur le luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

Merci de votre collaboration !



TOURNOIS DE PÊCHE À VENIR



ACPSAS
Association
des chasseurs et pêcheurs
de Sainte-Anne-de-Sorel

de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel

Pêche en herbe

Samedi le 3 juin 2017, se tiendra l'activité Pêche en herbe pour les jeunes de 7 à 77 ans, au quai de la mairie de Sainte-Anne-de-Sorel (1685, chemin du Chenal-du-Moine).

Tournoi de la relève 2017

L'Association des Chasseurs et Pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel informe ses membres et non-membres que son tournoi annuel de la relève et d'adultes se tiendra le **dimanche le 18 juin 2017** au quai de Sainte-Anne de Sorel sur la rue du **Quai (Parc Henri-Letendre)**.

Pour plus d'informations, contactez M. Denis Descheneaux (450) 494-2016

Bienvenue à tous!

TERRAIN DE TENNIS

Un terrain de tennis est aménagé à l'entrée du camping (1686, chemin du Chenal-du-Moine). Il est réservé uniquement pour les résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et les campeurs. Afin d'y avoir accès, vous pouvez vous procurer une clé moyennant un dépôt obligatoire de **25 \$** en vous présentant au



secrétariat municipal.

La clé est non transférable; elle doit demeurer en la possession du détenteur.

Elle doit être retournée à la fin de la saison estivale pour être remboursée soit avant le 1^{er} novembre.

RAMPES DE MISE À L'EAU

Trois rampes de mise à l'eau sont offertes aux plaisanciers sur le territoire de la municipalité.

Le permis de stationnement annuel valide est obligatoire afin d'utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau du Quai Fédéral (Quai de Sainte-Anne) situé sur la rue du Quai à Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que pour utiliser le stationnement des rampes de mise à l'eau du secrétariat municipal de Sainte-Anne-de-Sorel situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.

Le coût du permis est de **55 \$** plus taxes

pour les propriétaires et résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de (**150 \$** plus taxes pour les non résidents) et est disponible au secrétariat municipal. Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule sont exigés lors de l'acquisition du permis.

De plus, un **billet de stationnement journalier** (*uniquement pour le stationnement situé au secrétariat municipal*) peut être émis par l'horodateur situé sur le terrain du secrétariat.

Le coût est de **20 \$** par jour.

Nous comptons sur votre collaboration afin de stationner votre automobile et remorque aux endroits prévus à cette fin.

Le permis de stationnement annuel coûte **55 \$** + tx pour l'année 2017.

Le permis de stationnement annuel coûte **150 \$** + tx pour tout autre intéressé.

Le billet de stationnement journalier coûte **20 \$** pour une journée normale soit de :



Terrains de jeux de Sainte-Anne-de-Sorel

INSCRIPTIONS 2017

Date : Les 16 et 17 mai 2017

De : 9 h à 12 h, 13 h à 16 h 30 et 17 h à 19 h

Lieu : Au bureau municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine

Début des terrains de jeux : Le lundi 26 juin 2017

Fin des terrains de jeux : Le vendredi 11 août 2017

Durée : 7 semaines

Catégorie 5*-12 ans

Option 1 Terrains de jeux seulement Lundi au vendredi 9 h à 15 h 30

TARIF
1^{er} enfant : 180 \$
2^e enfant : 150 \$
3^e enfant : gratuit

Option 2 Terrains de jeux et service de garde Lundi au vendredi 7 h 30 à 18 h

TARIF
1^{er} enfant : 300 \$
2^e enfant : 250 \$
3^e enfant : gratuit

Option 3 Service de garde à l'heure Lundi au vendredi 7 h 30 à 9 h, 12 h à 13 h, 15 h 30 à 18 h

TARIF
5 \$ l'heure
Payable le jour même au responsable des terrains de jeux

***IMPORTANT :** Pour s'inscrire tous les enfants doivent avoir complété leur maternelle.

Les terrains de jeux s'adressent uniquement aux résidents et/ou aux élèves de l'école Sainte-Anne-les-Îles.

Pour être valide les frais d'inscription doivent être acquittés en entier au plus tard le 17 mai 2017.

***** Apportez la carte d'assurance-maladie de votre enfant lors de l'inscription***.**



LES COLLECTES

COLLECTE DU BAC BRUN

DATE DE LA PREMIÈRE COLLECTE
LUNDI 1^{er} MAI 2017

Elle se tiendra à chaque semaine jusqu'au 27 novembre prochain.

Pour de plus amples informations au sujet des collectes, communiquez avec le bureau de la MRC de Pierre-De Saurel : 450 743-2703, poste 244.

COLLECTES SPÉCIALES DE BRANCHES

DATE DES COLLECTES
LUNDI 19 JUIN 2017
LUNDI 23 OCTOBRE 2017

Diamètre de moins de 5 cm (2 po) attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) et poids de moins de 25 kg (55 lb. Veuillez prendre note que les

paquets seront déposés à côté des bacs et non à l'intérieur du bac noir.

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION



Un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbure tel que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

Pour plus d'informations sur cette collecte : Téléphonnez au Recylo-Centre (450) 746-4559

Vos appareils seront traités conformément au Règlement sur les halocarbures.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes mensuelles des encombrants.

COMPOST « GRATUIT »
Il y aura distribution de compost samedi 20 mai 2017

OÙ : au Centre Germaine-Guèvremont, 748, chemin du Chenal-du-Moine

QUAND : toute la journée de 8 h 30 à 16 h 30



Apportez-vos contenants !



VOS ANIMAUX

Propreté et civisme – le gros bon sens!

La municipalité demande à tout gardien d'un chien de nettoyer tout lieu public ou privé sali par les déjections animales.

Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

La municipalité invite tous les propriétaires de chien à être vigilants avec leur animal et de les tenir en laisse sur les chemins ou rues de la municipalité, parcs et terrains de jeux.

C'est dans l'intérêt de tous, aidez-nous à maintenir les terrains propres et sécuritaires afin de favoriser un environnement calme et agréable.

Pour signaler un chien trouvé ou un chien perdu

Composer **450 746-7272** pour rejoindre le Centre animalier Pierre-De Saurel.

Tout résident de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit se procurer un **médailillon 2017** au coût de 25 \$, disponible au bureau municipal situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine.



centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com



Centre animalier
Pierre-De Saurel



AIDANTS NATURELS



55, Place Fillion, Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7Z7
Téléphone : (450) 730-0880
Courriel :
direction.aanbr@videotron.ca
Site internet : www.aanbr.org

L'Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu est un organisme sans but lucratif œuvrant dans la région de Sorel-Tracy depuis 1999 et offrant divers services aux aidants naturels afin de les accompagner dans leur rôle auprès de leur proche.

ACCUEIL, ÉCOUTE, SOUTIEN ET RÉFÉRENCE

Dîners mensuels - Conférences

Le 3^e mercredi de chaque mois, le coût du repas est de 8,00 \$, les conférences sont gratuites (thèmes à venir : assemblée générale annuelle, la zoothérapie, gérer ses émotions sans devenir fou).

Formations, ateliers et groupe d'échange (gratuits pour les membres)

L'équilibre (3 rencontres)

Mardis 2 et 9 mai 2017 – 13 h 30 à 15 h 30

Les priorités (3 rencontres)

Mardis 16, 23 et 30 mai 2017 – 13 h 30 à 15 h 30

Le lâcher-prise (3 rencontres)

Mardis 6, 13 et 20 juin 2017 – 13 h 30 à 15 h 30

Déjeuner/Causerie (1 lundi / mois de 9 h 30-11 h 30)

29 mai 2017 : Adaptation ou oubli de soi?

26 juin 2017 : Portrait de famille

24 juillet 2017 : L'importance de l'humour en tant qu'aidant

28 août 2017 : Mes attentes en tant qu'aidant

Services de répit

Vous pouvez avoir accès gratuitement à des services de répit à domicile ou en halte-répît.

La halte-répît accueille des personnes âgées en perte d'autonomie le jeudi de 9 h à 16 h, des animatrices expérimentées sont sur place afin de stimuler leurs capacités par diverses activités.

*Contactez-nous pour vous inscrire
ou pour obtenir davantage d'informations!*



S.O.S. STATION DE POMPAGE

Le réseau d'égout municipal fonctionne par un système de pompage jusqu'à la station d'épuration régionale située sur le territoire de Sorel-Tracy.

Notre municipalité contribue financièrement à la Régie d'assainissement des Eaux Richelieu/Saint-Laurent en payant une quote-part.

AFIN DE MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DES STATIONS DE POMPAGE, IL EST STRICTEMENT DÉFENDU de jeter à la toilette des objets divers tels que :

- gants de caoutchouc
- guenilles
- condoms
- bandes élastiques
- soie dentaire
- serviettes de soins personnels et pour bébés
- couches jetables
- coton-tige
- tampons



SVP, jeter ces objets aux poubelles !

TOUS CES ITEMS ENDOMMAGENT SÉRIEUSEMENT LES STATIONS DE POMPAGE. La réparation des stations entraîne des coûts élevés et occasionne parfois une interruption ou un **ralentissement du service** du réseau d'égout.

Finalement ce sont les citoyens qui paient la note des réparations et qui en subissent les conséquences dans leurs maisons.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !



ARROSAGE DES PELOUSES ET LAVAGE DES VÉHICULES

Veillez prendre note qu'en vertu de notre règlement municipal no 471-2012 :

Arrosage extérieur :

L'arrosage extérieur des pelouses est permis durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre entre 20 h et 23 h les jours suivants :

- Les jours pairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- Les jours impairs du calendrier pour les immeubles portant un numéro civique impair;
- Nul ne peut utiliser à la fois plus d'un boyau ou plus d'un arrosoir automatique.

Lavage des véhicules :

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.



ABRIS ET GARAGES DÉMONTABLES

L'article 55 du règlement de zonage no 436-2009 permet aux citoyens l'installation d'abris hivernaux durant la période du **15 octobre au 15 avril suivant**, sur un terrain déjà occupé par un bâtiment principal. Des règles doivent cependant être respectées dans l'installation de ces abris.



Maximum de 3 abris ou garages démontables en respectant les conditions suivantes :

- 1- Maximum de 2 abris ou garages en cour avant ou latérale
- 2- Marge avant de 1,5 mètre et marge latérale de 1,0 mètre
- 3- Revêtement en bon état et d'une seule couleur
- 4- Le toit et les murs doivent être revêtus d'une toile spécifique approuvée ACNOR ou l'équivalent.

Ces abris ou garages doivent être démontés pour le 15 avril, incluant la structure.

Après le 15 avril, un seul abri ou garage démontable est permis dans la cour arrière ou latérale en respectant les marges avant, latérale et arrière, ainsi que des règles spécifiques touchant la superficie, la hauteur et le revêtement utilisé. L'inspecteur municipale est toujours à votre disposition pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

FEU DE FEUILLES OU DE BRANCHES

Le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est desservi par le Service de Sécurité Incendie de la ville de Sorel-Tracy. Ils sont également habilités à faire appliquer le règlement concernant le brûlage.



Si vous désirez faire un feu sur votre terrain (autre qu'un feu de foyer), contactez le service des incendies pour obtenir un permis à cet effet et les conseils nécessaires afin de procéder en toute sécurité, c'est gratuit!

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE :
 (450) 780-5600 poste 5235
SERVICE D'INCENDIE : 9-1-1

PROPRETÉ DES TERRAINS ET DES PROPRIÉTÉS

En vertu des règlements municipaux et afin de garder vos propriétés propres, nous vous invitons à nettoyer vos terrains des branches, des feuilles mortes et des rebuts laissés par la crue des eaux, (lorsque possible) etc.

Ainsi chacun d'entre vous contribuerez à un milieu de vie agréable à côtoyer.

La collaboration de tous est importante.



IMPORTANT

Notre réseau d'égout sanitaire fonctionne par le biais de plus de douze (12) stations de pompage qui transportent les eaux usées vers la station d'épuration régionale située sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy. Le système d'égout sanitaire est conçu et calibré de façon à recueillir les eaux usées des égouts sanitaires SEULEMENT. Depuis 1987, la réglementation stipule qu'il est interdit en TOUT TEMPS de rejeter à l'égout les eaux pluviales et/ou souterraines.

Depuis quelques années et plus particulièrement ce printemps, nous constatons la présence grandissante d'eau pluviale dans les égouts sanitaires ce qui engendre des surcharges extrêmes aux pompes et par conséquent des déversements inutiles.

C'est pourquoi, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit en tout temps que vos drains de résidences soient reliés à l'égout domestique. Toutes les eaux pluviales et souterraines (fonte des neiges) doivent être dirigées vers un fossé, sur le terrain ou dans un cours d'eau (règlement no 220-1987).

Nous tenons également à vous aviser qu'une inspection de l'ensemble des immeubles sera effectuée en décembre 2017 pour s'assurer de l'application du règlement no 220-1987 relatif aux branchements à l'égout.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ plus les frais.

Merci de votre compréhension!

La direction

IMPORTANT



Le premier conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel

Le 16 mars 1878 se tenait la première réunion du conseil au bureau du secrétaire-trésorier, monsieur Didace Guévremont, de la Paroisse Saint-Pierre-de-Sorel dans la ville de Sorel.

Un avis avait été donné à chacun des sept conseillers nommés par le lieutenant gouverneur en conseil, dans un certificat remis par Didace Guévremont, un des huissiers jurés de la province de Québec, district de Richelieu.

Les sept conseillers présents, Charles Bibeau, Napoléon Cournoyer, Paul Éthier, Joseph Forcier, Napoléon Latraverse, Ignace Lavallée et Michel Péloquin ont prêté serment et procédé à l'élection du premier maire de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel. Michel Péloquin fut élu maire.

Lors de cette réunion, on procéda à l'engagement de Louis-Pierre-Paul Cardin, écuier notaire, de la ville de

Sorel à titre de secrétaire-trésorier de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel à raison de cinquante piastres par année.

Une deuxième rencontre du conseil a été tenue le 21 mars 1878 à la résidence du secrétaire Louis-Pierre-Paul Cardin située au 86 rue Augusta à Sorel.

Le conseil fit les nominations suivantes :

les estimateurs, Pierre Salvaille, Pierre Myette, Charles Lavallée tous trois cultivateurs.

les inspecteurs : Pierre Latraverse, (fils de Pierre) limite seigneuriale jusqu'à Sorel;

Édouard Myette, (fils) limite seigneuriale vers le bas du rang Chenal-du-Moine;

Narcisse Lavallée, Île-de-Grace.

les inspecteurs agraires : Pierre Lavallée, (fils de Louis) haut de la paroisse;

Paul Salvaille, bas du rang du Chenal-du-Moine;

Paul Cardin, Île-de-Grace;

Édouard Paul, concession du Marais;

Le conseil désigna François Lanciault comme auditeur des comptes.

Il fut aussi décidé d'afficher les avis publics à la porte de l'Église Saint-Pierre-de-Sorel ainsi qu'à l'école d'en haut du Chenal-du-Moine.

Dans un prochain article, on résumera les différentes décisions du conseil et des élections.

Si vous avez des informations sur les personnes citées ci-dessus et que vous avez un lien de descendance, il serait intéressant de nous en faire part. Nous pourrions alors compléter une généalogie de ces ancêtres.

Roger Soulières 450 742-7246



ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR AÎNÉS

Comme nous l'avions mentionné dans la dernière édition du journal Le Phare des bénévoles ont assuré l'accès au local de l'ancienne billetterie de la Grange, les **lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi** depuis le milieu du mois de février.

Plusieurs personnes sont venues s'amuser et se familiariser avec différents jeux de société tout en faisant connaissance avec des citoyens et citoyennes de la municipalité.

Merci aux bénévoles Claude Hébert, Christine Plante, Rita Boucher, André Houle et Solange Soulières qui

ont assuré une présence continue en plus de l'animation et des services de la bibliothèque.



RENCONTRE DES AÎNÉS

Les aînés de Sainte-Anne-de-Sorel sont invités à un **brunch à l'Hôtel de la Rive** le 7 mai prochain. En plus de pouvoir fraterniser avec vos amis et citoyens de la municipalité, vous serez informés sur les **équipements de loisirs** qui seront mis à votre disposition au cours des prochains mois. Nous venons de recevoir une subvention et nous avons besoin de votre avis sur les jeux que nous pourrions acheter. Au cours de cette rencontre nous tiendrons une **assemblée générale** de la fondation de l'Association des Aînés.

BRUNCH DES AÎNÉS

Quand: le 7 mai 2017
Où : Hôtel de la Rive
Heure : 11 h 30
Coût : 10 \$





COURS OFFERTS

Une activité simple, facile, sous le signe de la bonne humeur, ça vous intéresserait ?

Possibilité de cours offerts (en technique de base) :

- Scrapbooking (valorisation des photos) ou
- Peinture sur verre ou
- Carterie



Si cela vous intéresse, communiquez avec **GINETTE ROY (450) 743-9108**

GUICHET D'ACCÈS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET EN PERTE D'AUTONOMIE

Le guichet d'accès est une porte d'entrée unique, un service d'accueil et d'orientation pour la clientèle ÂGÉE et en perte d'autonomie.

Il vise à assurer l'accès aux services à la suite de l'analyse de la demande de soins et de services.

Le guichet d'accès permet d'intégrer l'ensemble des services destinés à la personne âgée et leurs proches aidants.



SOINS ET SERVICES À DOMICILE

- Services professionnels
- Répit aux aidants
- Aide à domicile
- Demande d'hébergement

Téléphone : 450 746-4545 poste 5165

GYMNASTIQUE ACTIVE

Des cours de gymnastique active débuteront lundi le 5 juin à 9 h et se donneront dans le parc sur le terrain adjacent au bureau de la mairie de la municipalité. Ces cours d'une durée d'une heure trente sont gratuits.



De plus les personnes inscrites auront accès aux autres cours qui se donneront dans les différentes municipalités de la région durant la période estivale.

Depuis l'été passé et durant la période de septembre à mai plus d'une trentaine de personnes ont profité des services de professeurs spécialisés.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec **Roger Soulières** au 450 742-7246.



LES MALADIES PULMONAIRES OBSTRUCTIVES CHRONIQUES (MPOC)

L'Association **INFO-AIR**

Région Sorel-Tracy en collaboration avec la Dre Martine Dulude, pneumologue vous invite à la conférence



Acquérir des connaissances pour mieux vivre avec une MPOC

Conférencière : Dre Martine Dulude, pneumologue

Date et heure : mercredi 10 mai 2017, 13 h

OÙ : CLSC Gaston Bélanger, salle Tracy, 30 rue Ferland

Entrée gratuite (ouvert à tous)

Réserver votre place en appelant Info-Air au (450) 742-4208

TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

Francine Laplante, TES

Travailleuse de milieu auprès des aînés / Territoire de la MRC de Pierre-De Saurel

Cell : 450 881-7017

Courriel : travailleusedemilieu7017@hotmail.com

Service « gratuit »

Objectifs :

- Rejoindre les aînés dans leurs milieux de vie (domicile, repas partagés, restaurants, magasins etc.)
- Être à l'écoute de vos besoins en toute confidentialité.
- Informer les aînés sur les services et les programmes qui leurs sont destinés.

- Envisager avec eux des solutions et les accompagner dans leurs démarches.

SERVICE TAXIBUS À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Carte de membre obligatoire : 6 \$

Passage unitaire :

- 4,75 \$ tarif ordinaire
- 3 \$ tarif étudiant et aîné

Carte Mensuelle :

- 96 \$ tarif ordinaire
- 63 \$ tarif étudiant et aîné

Les informations concernant ce service sont disponibles dans les points de vente, ainsi que sur le site internet de Taxibus.

Information : (450) 743-3336

www.citsv.qc.ca/taxibus



SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE



Le service de livraison de repas à domicile « La Popote Roulante » couvre toute la municipalité.

Le Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu est à la recherche de bénévoles pour être capable de maintenir ce service dans notre municipalité.

Pour obtenir le service de « La Popote Roulante » ou pour être bénévole : composer le 450 743-4310 pour plus de renseignements.



VOYAGES

Section magasinage

- 3 mai, Carrefour Laval
- 7 juin, Outlets Mirabel
- 5 juillet, Promenades Repentigny, souper au Fu-Lam (Boucherville)
- 9 août, Place Laurier et vieux Québec, souper au Scores (Drummondville)
- 6 septembre, carrefour de L'Estrie et Walmart, souper au Scores (Drummondville)
- 4 octobre, Place Rosemère, souper Vieux Duluth (Boucherville)
- 8 novembre, Carrefour Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- 6 décembre, Place Versailles (Montréal)

Section culture spectacle

- 13 août, Joliette, La Sinfonia de Lanaudière avec Stéphane Laforest
Gala country symphonique avec Patrick Normand Paul Daraïche Marc Hervieux
- 20 août, Joliette La Sinfonia de Lanaudière avec Stéphane Laforest
« Gala rock symphonique » avec Sylvain Cosette, Bruno Pelletier

Section casino

- 25 mai, Montréal Casino et spectacle, **« LES CROONERS DE PARIS À NEW-YORK »** avec Jean Paré et son ensemble

- 12 au 15 juin, Casino Atlantic City, avec visite outlets, autres détails à confirmer
- 22 juin, Montréal Casino et spectacle, **« Juke box II »** succès de Paul Anka, Elvis Presley les Beatles, Chubby Checker
- 27 juillet, **« 50^e anniversaire d'Expo 67 »**
- 15 septembre, Montréal Casino et spectacle **« Ce n'était qu'un rêve »** hommage à Céline Dion avec Guylaine Tanguay

Pour plus de renseignements au sujet de ces voyages et pour les réservations, vous pouvez communiquer avec **Jeannine Leduc au numéro suivant : 450 743-5030**. Tous ces voyages sont sujets à annulation si le nombre de participants est insuffisant.

RESTO L.P



Situé au parc Constant-Plante, anciennement Grange du Survenant

OUVERTURE OFFICIELLE 19 MAI 2017

- DU 19 MAI À LA FIN JUIN 2017 : VENDREDI AU DIMANCHE de 11 H À 20 H
- JUILLET : JEUDI AU DIMANCHE de 11 H À 20 H
- FIN JUILLET À FIN AOÛT 2017 : MERCREDI AU DIMANCHE de 11 H À 20 H

COMMANDE PAR TÉLÉPHONE : 450 855-4470

Spécial d'été : Hot dog à .99¢

***SI PLUIE, FERMÉ POUR LA JOURNÉE

***Fermeture pour la fin de saison 2 septembre 2017

MERCI ET BONNE SAISON À VOUS TOUS!!!



Resto L.P., nous sommes une entreprise qui se déplace de ville en ville depuis plus de 30 ans!

Courriel : r.tremblay89@videotron.ca



Pour plus de détails : www.countrysteanne.com

Le Festival country invite la population du **mercredi 14 juin au dimanche 18 juin 2017**. Au parc Constant-Plante situé au 1665, chemin du Chenal-du-Moine.

Pendant les quatre jours du festival, on comptera parmi les artistes en vedette Dani Daraïche, Lany Richard, Steeve Desmarais, J. C. Harrison et plusieurs autres.

Bienvenue à tous !

CALENDRIER DES COLLECTES 2017

À CONSERVER

MAI 2017

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2017

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET 2017

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29
	31					

AOÛT 2017

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S	
La collecte du 25 décembre 2017 est reportée au 26 décembre 2017						1	2
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24/31	25	26	27	28	29	30	



LÉGENDE :



Déchets



Matières recyclables



Matières organiques



Résidus verts



Branches



Emcombrants



Collecte de sapins